



Ville de Durbuy  
Basse Cour, 13  
B- 6940 Barvaux S/O

# AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 97quinquies-2018

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

La S.P.R.L. TEGEC

☰ Avenue de l'Expansion, 11 – 4432 ANS - ALLEUR ☎ 04 263 46 10 📠 04 246 10 35

Représentée par : Fabrice MEUNIER 📞 0496 29 65 41 – [meunier@tegec.be](mailto:meunier@tegec.be)

AIVE – Maître d'œuvre : Ing. Nadine NICOLAS ☎ 063 23 18 35 – [nadine.nicolas@idelux-aive.be](mailto:nadine.nicolas@idelux-aive.be)

IDELux-AIVE – Surveillant de chantier : Michel HERMAN 📞 0496 26 05 68

Coordination sécurité & santé – PS2 : André-Marie UON 📞 0472 13 50 12 – [am.uon@bureaups2.com](mailto:am.uon@bureaups2.com)

effectuant des travaux de pose de canalisation, pour le compte de la SWDE  
Production Zone Est – Secteur D - tronçon La Haisse - Vezin

➤ A OPPAGNE – Rue Trois Fontaines (Pas-Bayard)

depuis le 13 août **jusqu'au 6 décembre 2018**

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- excepté pour les services de secours et les riverains, à interdire la circulation rue Trois Fontaines depuis le carrefour avec la RN 841, face à Wenin, jusqu'à l'intersection avec la rue montant au terrain de football ;
- à mettre un itinéraire de déviation en place via l'autre section de la rue Trois Fontaines, au carrefour de la RN 841, face à Derrière les Courtils ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- à mettre en place les signaux B19 et B21 sur le tronçon de voirie concerné ;
- **à interdire TOUTE circulation les jours de la pose du revêtement prévue les 4 et 5 décembre (les riverains et le service traitant seront préalablement prévenus de la date).**

L'accès aux bâtiments devant rester possible pour les services de secours ainsi que pour la société de collecte de lait dans les fermes, l'entreprise mettra tout en œuvre afin de permettre cet accès.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 29 novembre 2018.

  
Philippe BONTEMPS,  
Bourgmestre.

**Pour état des lieux :**

Responsable communal : Jean ANCIA – 0475 55 86 07